



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE EULALIE DE CERNON

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril à 19 heures 00 minutes.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Thierry Cadenet, Maire.

Etaient présents : M. Thierry CADENET, Mme Hélène CROLY-LABOURDETTE, Mme Brigitte CROS, M. Yoann FORESTIER, M. Victorien GENIEZ, Mme Célia GLANDIERES, M. Pierre LOGEAY, M. Maxime NUCCIO, Mme Pascale POUGNET, M. Philippe VIALA.

Absente ayant donné procuration : Mme Emilie HERAIL à M. Thierry CADENET.

Secrétaire de séance : Mme Célia GLANDIERES a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombres de conseillers en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 11.

OBJET : Demande de subvention au Département de l'Aveyron pour les travaux de la tranche ferme (clos et couvert) de la Salle des Fresques - N°42/2026.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, a été menée l'étude de diagnostic de M. Trabon, architecte du patrimoine, concernant la restauration des peintures murales de la Salle des Fresques,

En 2023, des études complémentaires préalables à la restauration des décors peints de la Salle des Fresques ont été effectuées.

En 2024, a été menée la première partie de la mission de maîtrise d'œuvre de M. Trabon (de l'Avant-Projet Détaillé à l'Assistance à la passation des Contrats de Travaux) pour la restauration des peintures murales et leur environnement.

Pour l'exercice 2026, Monsieur le maire propose de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre de M. Trabon (de la Direction de l'exécution des Travaux à l'Assistance aux Opérations de Réception) ainsi que de débiter les travaux de la tranche ferme (clos et couvert) pour la restauration des peintures murales et leur environnement.

Le montant total prévisionnel des travaux (maîtrise d'œuvre incluse) est de 110 340,60 € HT.

Le montant prévisionnel des travaux seuls du clos et du couvert est de 96 790 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de l'Aveyron à hauteur de 20%, **soit 19 358 €.**

Où cet exposé, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'arrêter** le projet de mission de maîtrise d'œuvre et de la tranche ferme des travaux comme précédemment évoqué,
- **d'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **de solliciter** une subvention auprès du Département de l'Aveyron.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents

Le Maire,

Acte dématérialisé
Thierry CADENET

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 17/04/2026
- et la publication ou notification le 17/04/2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>. »